

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2016

## PRÉSENTS :

MM., Mmes,

Alain VAN GHELDER, Philippe FANIEN, Carole ROUX, Laurent CARON, Eric LEMOINE, Marie-Hélène MOREL, Anne GUERVILLE, André BOUZIGUES, Daniel BRACHET, Jean-Marie BRIANCHON, Anita ROOSEBEKE, Claude FAUQUEMBERGUE, Annick VERITÉ, Hervé EVRARD, Sylvie GOZET, Christelle de FOLLEVILLE, Hervé ACCART Patricia VAAST, Paul DERASSE, Laurence QUINION.

## ABSENTS EXCUSÉS

Muriel MESSEANNE qui donne procuration à Philippe FANIEN, Sophie LEPRAND qui donne procuration à Eric LEMOINE

## ABSENT :

Frédéric TERMINE.

La séance du Conseil est ouverte à 19 heures en MAIRIE ANNEXE par Monsieur Alain VAN GHELDER qui la préside.

Madame Christelle de FOLLEVILLE est nommée secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

**Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR**

**Construction d'un restaurant scolaire et lieux d'activités périscolaires 25%**

**Dépôt de la Demande d'Intention d'Aliéner pour le terrain des sœurs des Augustines**

**Zone d'intervention foncière – Déclaration d'Intention d'Aliéner**

**Modification du tableau des effectifs : Adjoint technique 1<sup>ère</sup> Classe au lieu d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe**

**Modification des horaires des écoles à la rentrée 2016**

**Questions diverses**

<h3 style="margin: 0;">B1 – DETR – CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET LOCAUX D'ACCUEIL D'ACTIVITES PERISCOLAIRES</h3>
---

Dans le cadre de la restructuration du centre de la commune, celle-ci va devoir faire face à un besoin de restaurant scolaire et à des locaux d'activités périscolaires.

210 enfants fréquentent quotidiennement la cantine aménagée dans l'actuelle salle des fêtes. La démolition de cette salle dans le cadre de la restructuration du centre ville de la commune oblige celle-ci à construire un restaurant scolaire plus adapté, à proximité immédiate des écoles, et permettre aux plus petits de pouvoir accéder directement au restaurant depuis l'école maternelle Carette sans avoir à sortir.

De plus, plusieurs salles accueillant les activités périscolaires (ALSH, TAP, activités manuelles, associations, école de musique) vont également disparaître. Pour la continuité de ces activités d'autres salles doivent être construites et aménagées.

Le projet consiste en la construction d'un restaurant scolaire d'environ 360m<sup>2</sup> de surface utile mutualisable avec l'accueil de loisirs et la vie associative, et celle de salles multi activités au rez de chaussée de 218m<sup>2</sup> de surface utile.

Le coût global de l'opération (travaux et équipements) est estimé à 1 209 540,71 € HT (cf annexes à la délibération détaillant le coût et le détail par corps d'état).

- 957 306.00 € HT Travaux de construction
- 82 000.00 € HT Equipement cuisine et mobilier
- 74 540.64 € HT Frais et charges annexes
- 95 694.07 € HT Maitrise d'œuvre

Un avant projet (plans) a été présenté aux élus pour le dépôt de la demande de subvention avant le 20 janvier 2016.

**Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal, décide à la majorité :**

- **D'approuver le projet de construction et d'équipement ;**
- **D'approuver les travaux et équipements, ci-dessus mentionnés, qui pourraient être financés HT de la façon suivante :**
  - **Subvention de l'Etat DETR (25%) :** **302 385.00 €**  
**(Priorité 1 : Restaurant et lieux d'activités périscolaires)**
  - **Subvention CAF du PdC (20% plafonné)** **150 000.00 €**
  - **Concession d'aménagement** **360 000.00€**
  - **Fonds propres** **397 155.71 €**
- **de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR, de la CAF du Pas-de-Calais et des parlementaires ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à ces demandes de financement ;**
- **de continuer de rechercher d'autres accompagnements de financement de l'opération.**

## **B2 – DEPÔT DE LA DEMANDE D'INTENTION D'ALIENER POUR LE TERRAIN DES SŒURS DES AUGUSTINES**

La commune a reçu le 11 janvier 2016, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de la SCP Notaires associés à Avesnes-le-Comte pour le compte de la congrégation des religieuses Augustines de Notre Dame de Paris, 13 rue Pasteur à Arras.

Elle concerne les parcelles :

AH 47 – 48 – 59 – 85 et 87, pour un total de 27 274 m<sup>2</sup>

La Société Demathieu et Bard est disposée à acquérir ce foncier pour la somme de 1 152 000 €.

Un projet de construction d'habitations et d'un collectif conformément aux orientations du P.L.U. est envisagé sur le site.

**Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- **De ne pas utiliser son droit de préemption sur cette aliénation de 27 274 m<sup>2</sup> ;**
- **De confier à la CUA, compétente, le soin de répondre à la demande ;**
- **De négocier avec l'acquéreur les aménagements à réaliser sur le site, sur la sortie rue des 4 maisons, sur la sortie Route Nationale et d'avoir une réflexion globale avec la mairie annexe à proximité.**

<p style="text-align: center;"><b>B3 – ZONE D'INTERVENTION FONCIÈRE</b> <b>Déclaration d'intention d'aliéner transmises à la CUA</b></p>
--

**Propriété de Jean MAGGIOTTO, 26 Rue Charles De Savary, cadastrée AL 303, d'une superficie totale de 346 m<sup>2</sup>.**

**Propriété de la SCI ALLIANCE NORD 1, 160 Route de Lens, cadastrée AE 172 d'une superficie totale de 896 m<sup>2</sup>.**

**Propriété de Anne BRIDELANCE, 86 Résidence Chantilly, cadastrée AI 115 d'une superficie totale de 404 m<sup>2</sup>.**

**Propriété des Consorts COURTOIS, Rue des 4 maisons, cadastrée AE 516, AE 315 et AE 649 d'une superficie totale de 2 076 m<sup>2</sup>.**

**Propriété de la SCI LES GENETS, 81 bis Route de Lens, cadastrée AL 45 et AL 573 d'une superficie totale de 1 378 m<sup>2</sup>.**

**Propriété de Etienne HANNEBICQUE, 1 Chemin d'Ecurie, cadastrée AD 167, d'une superficie totale de 396 m<sup>2</sup>.**

**Propriété de Julia BONNEL, 3 les boutons d'or, cadastrée AL 214, d'une superficie totale de 236 m<sup>2</sup>.**

## **B4 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu la demande d'avancement de grade en 1<sup>ère</sup> classe dont peut bénéficier un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe ;

Sous réserve de l'accord de la Commission Technique Paritaire ;

**Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :**

- **De modifier un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe en 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> Février 2016 ;**
- **De modifier le tableau des effectifs ;**
- **De prévoir les crédits nécessaires au budget communal.**

## **B5 – MODIFICATION DES HORAIRES DES ECOLES à PARTIR DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2016**

A la demande des parents d'élèves et en accord avec les enseignants des écoles communales (cf Conseil d'école exceptionnel) ;

**Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :**

- **D'accepter de modifier les horaires des écoles de la façon suivante :**
  - **Maternelle 8h45 à 11h50 puis 13h45 à 15h55, le mercredi de 8h45 à 11h45**
  - **Primaire 8h45 à 11h55 puis 13h45 à 15h50, le mercredi de 8h45 à 11h45**
- **D'informer l'inspection académique de ce changement ;**
- **De supprimer la garderie gratuite de 15 minutes (11h45 à 12h) mise en place afin de permettre aux parents de venir chercher les enfants scolarisés dans les 2 écoles en même temps.**

La séance est levée à 19 heures 40